



Communauté de Communes Val de L'INDRE-BRENNE
COMPTE RENDU
Séance du mercredi 17 juillet 2019

Le mercredi dix-sept juillet deux mil dix-neuf à dix-huit heures, dans la salle des fêtes de Chezelles, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de L'INDRE-BRENNE, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Christophe VANDAELE, Président.

Date de convocations : 9 juillet 2019
Nombre de Conseillers en exercice : 30

Membres titulaires présents : Mme Bonnin-Villemont Bernadette, M Blanchet Régis, M Thomas Nicolas, M Villin Denis, Mme Vioux Lucette, M Dixneuf Philippe, M Yvon Philippe, M Boiron Patrice, M Biard Daniel, M Chevreton Roger, M Perrot Dominique, M Vandaele Christophe, M Gontier Bernard, M Vallée Robert, M Thibault François Philippe, M Thura Marie-Lionel

Titulaires absents excusés : M Lumet Thierry, M Mousset Hubert, M Vidal Claude, M Mardelle Bruno, Mme Gagneron Séverine, Mme Depond Noëlle,

Titulaires absents : Mme Yvernault Trotignon Michèle, Mme Mauduit Evelyne, M Pivot Christophe, Mme Verken Ghislaine, M Duponchel Marc, M Verdier Eric, Mme Devaux Nicole, Mme Tocanier Sylvie

Pouvoirs : néant

Monsieur Denis Villin a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

Le procès – verbal est approuvé à l'unanimité.

Z.A. LES TERRES ROUGES - SAINT LACTENCIN

Approbation du marché de travaux d'extension

M Denis Villin ne prend part ni au débat ni au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Retient les offres des entreprises suivantes :
- **Lot 1 V.R.D. – COLAS Centre Ouest**-Les Orangeons-36330 LE POINCONNET pour **269 945,90 € HT** (prix variante).
- **Lot 2 Eclairage – CITEOS-Z.I.** Les Noyers-36150 VATAN pour **28 134,50€ HT**.

- **Lot 3 Espaces verts – BTS Travaux Publics**-ZAC Des Plantes-36800 LE PONT CHRETIEN pour **2 580,00 € HT**.

Le montant total des marchés est de : 300 660,40 € HT soit **360 792,48 € TTC.**

- Autorise le Président à signer les actes d'engagement et tous les documents s'afférents à ce marché
- Dit que cette dépense est identifiée au budget annexe Z.A. Saint Lactencin 28200 à l'article 6045.

DEV'UP CENTRE VAL DE LOIRE

Participation 2019

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, suite à la loi NOTRE, la compétence économique a été partagée entre les E.P.C.I et le Conseil Régional.

Le Conseil Régional du Centre a décidé de créer une agence de développement économique (DEV'UP Centre Val de Loire) regroupant les EPCI de la région Centre, le conseil régional et d'autres structures participant au développement économique de la région.

L'assemblée générale du 27 Mai 2019 de DEV'UP Centre Val de Loire a voté le montant de la cotisation annuelle pour les EPCI, qui varie en fonction de leurs populations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte le versement d'une cotisation de **500 €** pour l'année 2019 à DEV'UP Centre Val de Loire.

CONSTRUCTION PLAN D'EAU ST GENOU

Contrat de maîtrise d'œuvre

Après consultation auprès de 4 cabinets (SARL PIRES, LABO'52, NEROLI Architecture, Charles OLIVIERO), la SARL D'ARCHITECTURE PIRES-VILLERET est retenue pour une mission de maitrise d'œuvre complète.

Le taux de rémunération est de 6,8 % pour un estimatif de travaux de 160 000€ HT.

Le montant de la prestation est de 10 880 € HT soit 13 056 € TTC

Ces dépenses sont inscrites dans le budget principal 2019 article 2315 à l'opération 10.

Monsieur Denis Villin précise qu'un groupe de travail a travaillé à l'élaboration du cahier des charges.

Monsieur Patrice Boiron pose la question de la connexion du site au réseau d'eau potable, et de solutions alternatives qui avaient été envisagées.

Le Président répond que l'eau devra bien être amenée sur l'entrée du site, et le coût des travaux d'aménagement comprendra le réseau de l'entrée du site au local.

La question du PLU est également posée, Monsieur Chevreton, Maire de Saint-Genou précise que la procédure sera achevée à la date du dépôt du permis de construire prévue dans le calendrier prévisionnel.

PARTENARIAT AVEC DESTINATION BRENNE

Convention d'objectifs

Le Président rappelle que l'étude touristique réalisée a démontrée que la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne n'avait pas vocation à disposer de son propre office du tourisme, et qu'il était plus pertinent de développer des partenariats avec les offices du tourisme des territoires limitrophes.

La communauté de communes Val de l'Indre-Brenne a délibéré le 29 septembre 2018 pour participer à l'entente intercommunale à l'échelle du territoire du PNR de la Brenne en vue de la création d'un office de tourisme intercommunautaire dénommé « Destination Brenne ».

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention d'objectifs.

OPAH

Abondements des subventions de l'ANAH

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité accepte l'abondement des subventions ANAH pour les projets suivants :

Travaux d'économie d'énergie :

● POMPEIGNE MICKAEL 13 rte de Buzançais Neuillay les Bois	500 €
● GATEFIN CAROLINE 4 rte de la Forêt La Coudre Buzançais	250 €
● BERTIN CLAIRE 32 Villours 36500 Saint Lactencin	500 €
● RENAULT SANDIE GIRAUDON TONY 5 Pommé Saint Lactencin	500 €
● LEBLANC OPHELIE 13 rue Victor Vendoeuvres	500 €
● LANCHAIS ANDRE 3 route des loges Neuillay Les Bois	500 €
● PIERRE LILIANE 5 Argiette Argy	500 €

Total des abondements du 17 juillet 2019 pour 7 projets de travaux	3 250 €
---	----------------

LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES

Revalorisation des loyers

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte l'augmentation des loyers de 1,25% proposée par l'OPAC 36.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES PAR AUGMENTATION/DIMINUTION DE CREDITS-BUDGETAIRES

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité de modifier les prévisions budgétaires par augmentation/diminution de crédits.

Ces modifications d'imputations sont les suivantes :

Budget annexe Z.A. SAINT LACTENCIN :

Section fonctionnement :

Dépenses + 375 000 €

Compte 6045 (travaux en TTC) + 375 000,00 €

Recettes + 375 000 €

Compte 7478 (Etat DETR) + 160 000,00

Compte 7472 (Région contrat pays) + 108 000,00 €

Compte 74751 (subvention d'équilibre du B.P.) +107 000,00 €

Budget principal :

Section investissement :

Dépenses + 172 000 €

Compte 820/2315 OP 10 (M/o plan d'eau) + 15 000,00 €

Compte 020/020 (dépenses imprévues) – 15 000,00 €

Compte 90/2151 (Intégration travaux de la ZA St Lactencin) +148 000,00 €

Compte 2317 H.O. chap. 041 (ordre patrimonial) (avance SETEC) + 24 000,00 €

Recettes + 172 000 €

Compte 90/1641 (Emprunt pour ZA St Lactencin) + 148 000,00 €

Compte 238 H.O. chap. 041 (ordre patrimonial) (avance SETEC) + 24 000,00 €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Vu la délibération en date du 26 mars 2019

A l'unanimité après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve les modifications
- Approuve les montants définitifs des attributions de compensation (tableau annexé)
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019

REPARTITION DU FPIC

Vu les dispositions relatives aux modalités de répartition du FPIC entre les EPCI et les communes membres,

Considérant que le montant du FPIC prélevé pour l'ensemble intercommunal s'élève à 3 623 € pour 2019

Considérant que le montant du FPIC reversé pour l'ensemble intercommunal s'élève à 374 706 € pour 2019

Considérant les contraintes budgétaires, et les projets portés par la Communauté de Communes

Après avis favorable du Bureau

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité

- D'opter pour une répartition alternative du FPIC
- D'opter pour la répartition « à la majorité des 2/3 »
- D'opter pour la répartition alternative dite du « montant dérogatoire maximal de prélèvement limité à +30% pour les communes
- D'opter pour la répartition alternative dite du « montant dérogatoire minimal du reversement limité à -30% pour les communes
- De fixer la répartition suivante :

Total du montant prélevé ensemble communal : - 3 623 €

Total du montant reversé ensemble communal : 374 706 €

Solde FPIC ensemble communal : 371 083 €

Total du montant prélevé communes : - 3 185 €

Total du montant reversé communes : 177 294 €

Solde FPIC communes : 174 109 €

Total du montant prélevé EPCI : - 438 €

Total du montant reversé EPCI : 197 412 €

Solde FPIC EPCI : 196 974 €

REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Annulation de dette

Considérant la situation particulière et les justificatifs apportés le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité l'annulation de la dette d'un montant total de 245,25 € portant sur les redevances du 1^{er} semestre 2013, 2^{ème} semestre 2013 et 1^{er} semestre 2014.

CONVENTION UTILISATION VEHICULE COMMUNAL

Dans le cadre des mutualisations avec la commune de Buzançais pour OSEZ RENOVER, il est prévu que la commune de Buzançais mette à disposition à titre gracieux, un véhicule de service pour les deux agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer ladite convention.

AVANCES FINANCIERES AUX ASSOCIATIONS LOISIRS ET CULTURE DE NIERNE ET FAMILLES RURALES SAINT-GENOU

Considérant que le cadre du nouveau contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période de 2019-2022 sera signé dans le dernier trimestre 2019.

Vu les deux demandes d'avance financière formulées par l'association « Loisirs et Culture » d'un montant de 1 000€ et l'association « Familles Rurales Saint-Genou » d'un montant de 3 000€ correspondant à l'acompte de 70% que la collectivité devait leur reverser durant le 1^{er} semestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le versement de ces avances :

- Association Loisirs et Culture Niherne 1 000 €
- Association Familles Rurales Saint-Genou 3 000 €

AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE DE NIHERNE Formation théorique BAFA d'un agent

Considérant la demande de l'association « Loisirs et culture » de Niherne pour une aide financière exceptionnelle de 232.50€ correspondant à la moitié des frais pédagogiques de formation BAFA de Marie Damourette.

Considérant que cet agent occupe des fonctions de direction à la fois sur la structure associative des mercredis de Niherne mais également sur l'accueil périscolaire communautaire de Chézelles suite à la reprise du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 232,50 € correspondant à la mutualisation du coût de formation.

ZONE INDUSTRIELLE BUZANCAIS VAL DE L'INDRE Acquisition de parcelles

Considérant le projet présenté par l'entreprise MAKEEN, entreprise spécialisée dans la conception de lignes d'embouteillages de gaz et toutes solutions tournant autour de l'énergie gaz, qui est implantée depuis de nombreuses années sur la zone industrielle de Buzançais, secteur « La Folie » employant actuellement une centaine de salariés.

Considérant la demande de l'entreprise de pouvoir s'installer derrière le Centre de Secours Principal route de Vendoeuvres à Buzançais pour construire un nouveau bâtiment d'environ 5 000 m² au sol,

Considérant que le secteur de la Route de Vendoeuvres constitue un axe de développement de la zone industrielle de Buzançais,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise dans le cadre du projet d'implantation MAKEEN, l'acquisition auprès de Mme BERTHON de la parcelle ZK 25 lieudit « La Grande Pièce» d'une surface 13 776 m² au prix de 10 332 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais permettant la réalisation de l'acte de vente.

- Autorise dans le cadre du projet d'implantation MAKEEN l'acquisition auprès de Mme DAUBORD - CHICHERY de la parcelle ZK 22 lieudit « La Grande Pièce» d'une surface 5 435 m² au prix de 11 000€, auquel il conviendra d'ajouter les frais permettant la réalisation de l'acte de vente.
- Autorise dans le cadre du projet d'implantation MAKEEN l'acquisition auprès de Mme VILLAIN - BOURGUIGNON des parcelles ZK 23 et ZK 51 lieudit « La Grande Pièce» d'une surface de 5 606 m² et de 1 386 m² au prix de 11 212 €, auquel il conviendra d'ajouter les frais permettant la réalisation de l'acte de vente.
- Autorise Monsieur le Président à effectuer toutes démarches nécessaires pour réaliser ces transactions et notamment à signer les actes.
- Charge la SCP LUTHIER 36 500 BUZANCAIS d'établir l'acte.
- Dit que l'opération a été inscrite dans la convention financière 2019 du Contrat de Ruralité et dans le CRST

Le Président précise que dans l'hypothèse où le projet MAKEEN n'aboutirait pas, le plan de financement devrait être revu.

Monsieur Patrice Boiron demande si des travaux de voirie seront nécessaires. Le Président répond que la voirie existante devra être élargie.

SYTOM MODIFICATION DES STATUTS

Le Président fait part au conseil communautaire de la délibération du SYTOM en date du 29 juin 2019 portant modification des statuts

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire approuve la nouvelle rédaction des statuts du SYTOM.

Monsieur Dominique Perrot s'interroge sur la consigne plastique et les répercussions sur le SYTOM.

Le Président répond que le SYTOM de Châteauroux est très performant sur le tri et la valorisation des déchets, la mise en place de la consigne plastique et la réduction des aides financières, si elles devaient être mises en place, seraient très pénalisantes pour le SYTOM.

Avant de lever la séance le Président fait part au conseil communautaire du succès rencontré par la 1^{ère} édition des Cafés du Rock et invite les conseillers aux concerts de La Passerelle et de Zik à Tesseau.

Monsieur Yvon, maire de Chezelles invite les conseillers à venir se rafraichir autour du verre de l'amitié.